



**PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 20 septembre 2010 à 20h00**

- Présents :**
- M. Christian Pittet, Président
 - Mme Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Béatrice Hirsch, Christine Tomassi, Conseillères municipales
 - MM. Olivier Bahon, Jean Berthet, Marc Botbol, Jean-Jacques Duquesne, Alain Forestier, Dominique Kroug, Guy Lavorel, Joseph Menu, Christian Salzmann, Jean-Pierre Waefler, Conseillers municipaux

 - MM. Jacques Magnenat, Maire
Yves Meynard, Adjoint
Paul Buclin, Adjoint
Olivier Niederhauser, Secrétaire général
- Excusés :**
- M. Jean-Louis Kaiser et Marc Truan, Conseillers municipaux

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2010
 2. Communications du Bureau du Conseil municipal
 3. Communications de la Mairie
 4. Nomination des Président(e)s et Vice-Président(e)s des locaux de vote pour 2011
 5. Propositions individuelles et questions
-

M. Pittet, Président, ouvre la séance à 20h00 et donne lecture de l'ordre du jour. Il propose une modification en soumettant aux conseillers une motion ainsi qu'une résolution du Groupe Libéral concernant le projet de construction d'immeubles au lieu-dit « Les Saussac » et demande aux commissionnaires s'ils acceptent que ce sujet soit traité le soir même à l'ordre du jour.

M. Berthet s'offusque et estime que ce sujet n'a aucun caractère d'urgence ; il est donc opposé à ajouter ces textes à l'ordre du jour.

Mme Hirsch rejoint son point de vue et estime que ce sujet pourra très bien être abordé lors du prochain Conseil municipal.

M. Pittet met au vote cette modification de l'ordre du jour, qui est refusée par 10 voix contre 4.

En conséquence, M. Pittet passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2010

Sans remarque, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. Pittet informe les conseillers qu'il a reçu une lettre des habitants de la route de Pierre-Grand pour manifester leur mécontentement concernant le plan de circulation et leurs craintes concernant la dangerosité de leur route.

Il n'y a pas de remarque concernant ce courrier et M. Niederhauser propose que cette lettre soit jointe au présent procès-verbal et transmise à la commission d'urbanisme.

M. Forestier informe les conseillers d'un changement de composition au sein du Bureau du Conseil Municipal. Le Groupe Libéral désigne en effet M. Jean-Jacques Duquesne comme Chef de groupe.

3. Communications de la Mairie

3.1 Communication de Monsieur Jacques Magnenat, Maire

3.1.1 Rencontre avec Madame Michèle Künzler, Conseillère d'Etat

M. Magnenat indique que le Mairie a reçu ce matin Mme Michèle Künzler, conseillère d'Etat, qui rend visite à toutes les communes genevoises en tant que Cheffe du département en charge des communes. Les discussions ont été intéressantes et constructives et ont surtout porté, bien évidemment, sur les questions de circulation et de transports en général.

Un des dossiers qui a été largement abordé est le plan de circulation à l'essai et Mme Künzler a confirmé que son département attend la décision de la commune pour déterminer quelle suite sera donnée à ce projet.

Afin de respecter les délais par rapport à l'échéance de l'arrêté de circulation (19 octobre 2010), M. Magnenat annonce qu'il a été convenu avec la DGM de procéder selon le calendrier suivant :

- Mercredi 22 septembre : séance de la commission d'urbanisme qui devra prendre une position suite au Bilan réalisé par le bureau Trafitec et faire un rapport au Conseil municipal. M. Magnenat précise que ce Bilan sera lisible sur le site internet dès que la commission en aura pris connaissance.
- Lundi 4 octobre : séance extraordinaire du Conseil municipal.

M. Berthet exprime son mécontentement quant à la nécessité d'organiser une séance extraordinaire et de traiter ce projet en urgence et demande pour quelle raison ce dossier a pris autant de retard ?

M. Niederhauser explique à M. Berthet que la Mairie a reçu tardivement le rapport de Trafitec.

3.1.2 Projet d'aménagement contre les crues de la Drize dans le secteur de la Grand-Cour

M. Magnenat rappelle que le 1^{er} projet étudié par le département n'a pas abouti, car certains riverains l'ont estimé trop important. Un nouveau projet, plus modeste et qui prévoit une emprise moins importante sur les bords de la Drize, a été présenté le 24 août dernier aux habitants de la Grand-Cour concernés par cette problématique. Ce projet a été beaucoup mieux reçu que le premier et une deuxième séance aura lieu le 28 septembre prochain pour poursuivre les discussions et aboutir si possible à un projet définitif.

En réponse à une question pose par M. Forestier, M. Magnenat explique qu'un nouveau projet a pu être élaboré suite à la révision des calculs effectués par les ingénieurs quant aux risques de

crues et aux quantités d'eau pouvant s'écouler dans la Drize. La Mairie informera le Conseil de l'avancement du projet et des discussions avec les riverains.

3.1.3 Référendum communal contre le projet d'immeubles aux Saussac

Monsieur Magnenat rappelle les informations déjà communiquées durant l'été, à savoir :

- Le comité référendaire a récolté environ 350 signatures et le référendum a donc abouti (302 signatures valables étaient nécessaires).
- Le Conseil d'Etat a fixé la date de la votation au dimanche 28 novembre 2010.
- Les prises de position des partis politiques, associations ou groupements concernant cet objet peuvent être déposées au Service des votations et élections jusqu'au 11 octobre 2010.
- La Mairie est responsable de rédiger la brochure explicative qui sera distribuée aux électeurs et électrices, brochure qui contiendra en particulier un commentaire des autorités communales, un texte des auteurs du référendum et les éventuelles prises de position d'autres groupes.

M. Bethet suggère à la Mairie d'organiser une soirée (débat contradictoire) afin que le bureau d'architectes Group8 puisse présenter son projet à la population et qu'un débat entre partisans et opposants à ces immeubles puisse avoir lieu. M. Meynard prend note de cette proposition et indique que la Mairie y donnera probablement suite.

3.2 Communication de Monsieur Yves Meynard, Adjoint

3.2.1 Nouvelle salle des fêtes et salle de sport

M. Meynard informe les conseillers que depuis la fin du mois d'août, les locaux de la nouvelle salle des fêtes sont occupés par les diverses activités, telles que : restaurant scolaire, leçons de gymnastique de l'école, sociétés sportives, etc. Il semble qu'à part quelques détails à régler, toutes ces activités se déroulent bien et que les utilisateurs sont satisfaits.

Par ailleurs, M. Meynard indique que le secrétariat de la mairie a déjà reçu un grand nombre de demandes de réservation soit pour le restaurant scolaire, soit pour la salle des fêtes, ce qui confirme que ces locaux seront certainement très demandés.

3.2.2 Transport des élèves de Bardonnex et de Troinex au Cycle de Pinchat

M. Meynard explique le problème rencontré concernant la suppression de la desserte scolaire pour le Cycle d'orientation de Pinchat et informe les conseillers que cette annonce ne leur est parvenue qu'à la fin du mois d'août. En conséquence, une séance a eu lieu le jeudi 2 septembre au Cycle de Pinchat avec la présence des TPG, des directions du Cycle et du DIP ainsi que les parents. M. Meynard relève qu'une solution rapide a été trouvée et qui est effective aujourd'hui déjà, à savoir une « doublure scolaire » de Croix-de-Rozon à l'arrêt Fillion (Pinchat), et retour, durant l'année scolaire 2010-2011. Son coût est de CHF 81'000.-, partagé entre le DIP (35'000.-), les TPG (27'000.-) et les communes de Bardonnex et Troinex (20'000.-).

M. Menu prend note avec satisfaction qu'une solution utile pour les élèves a été trouvée, mais regrette que les communes doivent prendre en charge une partie des frais.

M. Bahon, dont un enfant fréquente le cycle de Pinchat, remercie M. Meynard et les autres personnes qui se sont investies pour mettre en place rapidement cette doublure scolaire.

3.2.3 Personnel communal :

M. Meynard annonce le départ de M. Stéphane Riem à la fin de ce mois, ce dernier désirant donner une nouvelle orientation à sa carrière. Pour le remplacer (poste à 100%), la Mairie a engagé deux personnes qui travailleront chacune à 50% :

- Madame Nicole Menu au poste de comptable communale
- Madame Nathalie Forestier au poste de secrétaire

M. l'Adjoint rappelle par ailleurs que la Mairie a toujours l'intention d'engager un technicien communal (50% pour Troinex et 50% pour Bardonnex), mais qu'elle n'a pas trouvé, pour l'instant, de candidat qui corresponde au profil recherché.

Enfin, M. Meynard signale que la Mairie n'a pas engagé de nouvel apprenti suite au départ de M. Fabio Ferretti, qui a brillamment réussi ses examens et repris ses études afin d'obtenir la maturité professionnelle. Cependant, une étudiante va effectuer son stage de maturité professionnelle commerciale durant une année au sein de l'administration communale.

Mme Bernardet souligne que dans le cadre de l'Agenda 21, la priorité de recrutement de personnel communal doit être donnée aux habitants de la commune.

M. Meynard lui répond que la Mairie respecte, dans la mesure du possible, ce principe dicté par l'Agenda 21 et rappelle que l'apprenti était un enfant de Troinex. Cependant, il n'est pas toujours possible de trouver la personne qui répond aux critères des postes à pourvoir.

M. Berthet exprime, pour des questions d'éthique, qu'il ne trouve pas très sain que l'épouse d'un conseiller municipal prenne ses fonctions au sein de la mairie.

M. Meynard précise que l'embauche de Mme Forestier ne s'est pas faite à la légère et qu'elle a été décidée après mûre réflexion. Il explique le principe des « 2 cercles » de fonctionnement de la Mairie, à savoir le 1^{er} cercle composé de l'Exécutif, de M. Niederhauser et parfois de Mme Schupbach, dans lequel certaines décisions sont prises et certaines informations circulent mais qui ne sont pas diffusées dans le « 2^{ème} cercle » (secrétariat).

3.3 Communication de Monsieur Paul Buclin, Adjoint

3.3.1 Tournoi de l'Agorespace

M. Buclin informe qu'il n'a pas pu être présent à ce 12^{ème} tournoi, mais qu'il a appris que cette manifestation a à nouveau rencontré un vif succès sous un ciel clément. M. Buclin profite de féliciter tous les participants et de remercier les organisateurs pour leur travail irréprochable ainsi que les conseillers municipaux pour l'aide apportée au service de l'apéritif et aux rangements.

4. Nomination des Président(e)s et Vice-Président(e)s des locaux de vote pour 2011

Les personnes suivantes sont désignées pour assurer ces fonctions :

Président :	M. Jean Berthet
Suppléante du Président :	Mme Dominique Bernardet
Vice-Présidente :	Mme Annick Deshayes
Suppléant Vice-Président :	Mme Christine Tomassi

5. Propositions individuelles et questions

Jeux à côté du terrain de l'Agorespace : M. Forestier relève que les enfants qui se trouvent sur le terrain de jeu proche de l'Agorespace peuvent recevoir des ballons envoyés violemment par les joueurs et il demande que la pose d'un filet ou d'un grillage soit envisagée. M. Meynard relève qu'à ce jour aucun accident n'est survenu, toutefois la Mairie prend note de sa remarque et étudiera la question.

Nouvelle salle des fêtes : M. Lavorel demande si une séance de la commission « salle communale » est prévue pour faire un point de situation sur certains problèmes en suspens (projet de panneaux photovoltaïques par exemple) ainsi que sur l'aspect financier. M. Meynard répond qu'il est encore un peu prématuré de réunir cette commission, mais la Mairie rencontrera l'architecte pour faire un bilan provisoire et la commission sera convoquée avant la fin de l'année.

M. Buclin répond à la question de M. Forestier, concernant la décoration extérieure de la salle communale, que lors de la réunion du Fonds de décoration, il a été articulé un chiffre trois fois supérieur à celui de départ, ce qui a entraîné le gel de ce projet, mais celui-ci n'est pas pour autant abandonné.

Mérite troinésien : M. Berthet interroge la Mairie concernant l'attribution du Mérite troinésien. M. Niederhauser lui répond qu'une séance du jury est prévue le lundi 11 octobre prochain pour désigner le méritant 2011.

Site internet de la commune : M. Duquesne remarque que la page politique du site internet n'est pas à jour. M. Meynard précise que la personne en charge du site internet n'a pas rempli totalement son cahier des charges et qu'à l'avenir, au regard de la nouvelle organisation du secrétariat, la Mairie veillera à ce que les informations soient correctes.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h20.

Christian Pittet
Président

Olivier Niederhauser
Secrétaire

Un membre du Conseil :

COMMUNE DE TROINEX
25
Mairie de Troinex
Grand-Cour 8
1256 Troinex

A l'attention du Président du Conseil municipal
Copie à la Mairie

Troinex, le 23 août 2010

Concerne : Plan de Circulation à l'essai

Monsieur,

Au nom des signataires de cette lettre, je me permets de vous écrire pour communiquer nos inquiétudes en vue des décisions que le Conseil municipal doit entériner au cours des prochaines semaines.

Le plan de circulation mis en place il y a déjà 10 mois a été le sujet de discussions souvent virulentes suite aux évidentes nuisances qu'il a causé et cause à une partie des habitants de notre village et des communes limitrophes ou avoisinantes.

Nous avons par ailleurs remarqué que la route où nous habitons n'a jamais été considérée ni dans les rapports d'experts, ni dans les séances du Conseil, ni dans les réunions formelles ou informelles des habitants de la commune. On pourrait se poser la question : sommes-nous des « parias » ? Est-ce que le nombre limité de familles en est peut-être la raison ? Sommes-nous des citoyens de troisième catégorie nous, « les oubliés de Pierre-Grand », après ceux qui ont été avantagés par le plan et ceux qui ne le sont pas mais qui ont un droit de parole ? Sommes-nous des contribuables sans voix ?

Depuis la drastique modification de la circulation générée par le plan, le trafic le long de la Route de Pierre a augmenté de manière drastique avec d'évidentes nuisances sonores et une insécurité accrue pour ses habitants.

Mais avant d'entrer dans certains détails d'ordre technique, permettez nous de reprendre et commenter les paragraphes clés de la séance des Commissions réunies et du Conseil municipal du 9 novembre 2009.

« Le Conseil municipal rappelle que le but principal de ce plan de circulation est de diminuer, voire supprimer le trafic de transit sur certains chemins inadaptés et de canaliser cette circulation sur les principaux axes prévus pour ce type de circulation »
Décision louable mais si les principaux axes étaient déjà prévus pour recevoir ce type de circulation pourquoi donc la circulation n'a pas suivi ces trajets d'une façon « naturelle » comme dans tout autre village qui a la chance d'être contourné de tels axes ? Est-ce que la place du village est un des ces axes ? La réalité est tout autre, les soit disant axes adaptés au trafic intense comme nous l'expérimentons aujourd'hui,

n'existent pas dans l'ensemble de la commune de Troinex. Certes, il y a la possibilité de définir une échelle de valeurs par rapport à la capacité d'une route à absorber un certain trafic mais la mise en place d'un tel système a comme résultat prévisible le partage des habitants de la Commune en deux camps adverses. Est-ce aussi le but du Conseil communal ? Sans oublier que les dés ayant été jetés, la situation ne peut plus être ramenée au point de départ et si le Conseil aura le courage de revenir sur ces pas, ceux qui ont bénéficié du plan auront naturellement l'envie de retourner sur le sujet avec un référendum (un deuxième en une année ? probablement un record).

*Ces mesures, si elles devaient devenir définitives, doivent être considérées comme **une étape intermédiaire** en attendant la construction d'une route d'évitement du village de Troinex qui est vivement souhaitée par une grande majorité des conseillers municipaux. Est-ce que le conseil avait/a une idée du temps que le Canton aura besoin pour éventuellement prendre une telle décision ? 10 ans en étant optimistes ? Et quelles garanties le conseil a reçu des autorités cantonales pour la réalisation d'un tel projet avant la mise en place du plan ?*

Le Conseil municipal rappelle également que la mise en place de ce plan de circulation à l'essai s'est imposée en raison des travaux réalisés par les Services industriels de Genève aux chemins de Drize et des Moulins-de-Drize et qu'elle a été précédée d'une large information et consultation de la population.

Il nous semble que ce paragraphe soit inexact et ambigu: la fermeture d'une route, bien que « stratégique », à elle seule ne peut pas engendrer le plan tel qu'il a été conçu et le terme « large » à propos de la consultation est un terme subjectif et sans une vraie valeur : est-ce que nous ne faisons pas partie de cette « population » étant donné que personne nous a jamais demandé notre avis ?

*La préoccupation principale du Conseil municipal est **d'assurer la sécurité de tous les usagers** et en priorité celle des piétons et des cyclistes.*

Nous nous réjouissons que tel est le souhait et l'objectif du Conseil municipal et nous sommes certains donc d'avoir son appui pour « sécuriser » notre route.

Malgré des propos rassurants et optimistes du Conseil, les conséquences directes dans notre quotidien sont plus que négatives. Par la configuration des immeuble de Pierre-Grand, entre les plus anciens de la commune, la distance entre les véhicules et les maisons est, dans certain cas, minime, au point que les conducteurs des véhicules ont aisément la possibilité d'entrer dans l'intimité des ménages ; ceci en lui-même devrait être suffisant pour ne pas considérer Pierre Grand un « axes prévus pour ce type de circulation ».

La proximité des véhicules aux habitations, qui était là bien avant la mise en place du plan, conjuguée à l'importante augmentation du trafic a eu comme résultat que les nuisances sonores ont simplement explosées au détriment de notre vie familiale ; si dans le passé nous avons deux courtes périodes pendant lesquelles le trafic était important (le matin entre 7 et 8 heures et l'après-midi entre 17 et 18 heures), aujourd'hui nous avons des nuisances en continuation entre 6 et 23 heures, 7 jours sur

7. Ces nuisances ont leur climax avec l' « hurlement » des certaines motos qui accélèrent en direction de la frontière.

Le manque total de contrôle du trafic impose aux habitants de Pierre Grand et leur visiteurs un risque accru pour leur sécurité lors de la sortie des propriétés qui, nous le répétons, n'étaient pas conçues pour un tel volume de véhicules en tout genre, autos, motos, camions, machines agricoles, cyclistes. La réduction et le contrôle de la vitesse nous apparaît donc un élément absolument nécessaire pour éviter un jour un accident sérieux. Sans vouloir être Cassandra, est-ce que les membres du Conseil ont considéré une telle éventualité et la responsabilité qui en découle ? Les jeunes habitants de nos maisons à qui nous avons évidemment demandé une attention maximale restent des sujets à risques. A ce propos, la DGE, au vue du changement abrupt de la circulation, a autorisé la pose de miroirs additionnels, ce qui avait été refusé jusqu'à ce jour.

Nous demandons donc qu'en assumant pleinement la responsabilité de la mise en place du Plan de Circulation, le Conseil municipal mette en place sans délai les mesures suivantes :

- Réduction de la vitesse à 40 km/h dans la partie de Pierre Grand entre les numéros 1 et 9
- Réduction obligatoire de la vitesse par l'installation de « gendarmes couchés »
- Contrôle accru de la vitesse des véhicules avec des radars fixes de nouvelle génération
- Pose d'un revêtement phono-absorbant (comme sur la route d'Annecy) entre les numéros 1 et 9

Dans l'attente de votre retour et en vous souhaitant bonne réception, veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées,

Sebastiano Portunato
5, route de Pierre Grand



pp. Olivier Janssens
2, route de Pierre Grand



André Wanner
3, route de Pierre Grand

